

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 JUIN 2016

Démission/Remplacement

Suite à la démission de monsieur Gilles Delcourt au poste de conseiller, c'est la suppléante en ordre utile de la liste 1 qui le remplace. Il s'agit de madame Denise Renaux.

Redevance incendie & Réforme des services

Le montant de la redevance incendie 2014, a été fixé par le Gouverneur à 657.643,90 € sur base des frais admissibles de 2013.

Dans le cadre de la Réforme des services incendie, une convention de partenariat avec la Province de Liège a été conclue pour 2016-2017-2018. Celle-ci s'engage à affecter 10% de la dotation du fonds des provinces à des actions de supracommunalité liées à la sécurité civile.

Selon ladite convention, la Province octroie une aide financière directe (en deux tranches de 5% de la dotation/tranche) ainsi que la prise en charge des dépenses nécessaires à la création d'un dispatching provincial.

La convention de partenariat a été transmise à la Province signée pour le 30 juin.

Asbl Cultur'Ama

Suite à la démission de madame Julie Jacob de son mandat au sein du Centre culturel, il convient de la remplacer. Il s'agit de monsieur M. Nys.

Octroi de subsides

Maison de la Laïcité

Le budget communal prévoit l'octroi d'un subside au Centre d'Action Laïque.

Conformément à la loi du 14/11/1983 sur l'octroi des subsides et en application de la circulaire du 14/02/2008 émanant du Ministre wallon des affaires intérieures et de la fonction publique sur le contrôle de certains subsides, ses bilans & comptes 2015 ainsi qu'un rapport de gestion et de trésorerie ont été transmis pour justification du subside communal. Ces derniers sont en équilibre.

Suite à la remise de ses justificatifs, la Commune d'Amay a approuvé l'octroi d'un subside 2016 sous la forme d'un crédit de 4.500 € inscrit au budget ordinaire 2016.

Carn'Ama asbl

Le budget communal prévoit l'octroi d'un subside à l'asbl Carn'Ama.

Conformément à la loi du 14/11/1983 sur l'octroi des subsides et en application de la circulaire du 14/02/2008 émanant du Ministre wallon des affaires intérieures et de la fonction publique sur le contrôle de certains subsides, ses bilans & comptes 2015 ainsi qu'un rapport de gestion et de trésorerie ont été transmis pour justification du subside communal. Ces derniers sont en équilibre.

Suite à la remise des justificatifs des dépenses engagées pour l'organisation du carnaval 2016 qui s'élèvent à un montant de 9.215,67€, la Commune d'Amay a approuvé l'octroi d'un subside pour 2016, de l'ordre de 8.000€.

Programme de coopération internationale communale

Dans le cadre d'un programme de Coopération internationale communale (CIC) financé par la Direction Générale de la Coopération belge au développement, conçu et mis en œuvre par l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) et l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB), un projet visant à lutter contre la pauvreté au travers du renforcement des capacités politiques, techniques et de gestion de villes et de communes africaines, a été lancé.

Notre commune a été invitée par l'UVCW à manifester son intérêt quant à la participation à ce programme pour la période 2017-2021.

Tous les frais directs sont couverts par les subsides fédéraux versés par voie d'avance. Le Collège communal en date du 16 février 2016 a marqué son intérêt sur le programme via une collaboration avec le Bénin et a pris en considération les bonnes relations existantes entre l'asbl Amitiés Amay Bénin et la Commune de Bantè.

Un protocole de collaboration entre la commune d'Amay et la commune de Bantè sera établi afin que lesdits partenaires s'engagent à unir leurs efforts de coopération dans l'un ou plusieurs domaines d'action déterminés (gestion administrative locale en appui aux politiques financières en termes d'état civil, de registre foncier, stratégies de taxation locale, GRH).

Régie des Maîtres du feu

Dans le cadre du budget communal 2016 et par décision du Collège du 31 mai 2016, il a fallu procéder à l'engagement urgent de crédits concernant la Régie des Maîtres du feu, suite à des dysfonctionnements de l'électronique de la porte d'entrée. Risquant à tout moment de ne plus pouvoir ouvrir ou fermer cette dernière, la société Entrance Services a procédé à son remplacement.

Mise à disposition d'un fonctionnaire provincial

Faisant suite à la décision du Conseil provincial, le 28 avril dernier, d'adapter les conventions de collaboration relatives à la loi SAC (Arrêt et stationnement), nous sommes invités à transmettre à la Province, la Convention « adaptée » ainsi que la délibération du Conseil communal désignant nominativement le fonctionnaire sanctionnateur.

Voiries

Faisant suite à la demande d'une citoyennette amaytoise de créer un emplacement de stationnement pour PMR non loin de son immeuble (rue de Biber) et compte tenu du fait que les avis de la Police et du SPW sont favorables, la réalisation des travaux a été autorisée.

Travaux

Dans le cadre du plan d'investissement communal 2013-2016, un deuxième dossier a été introduit concernant les travaux d'égouttage et d'amélioration de la rue Petit Rivage. Il s'agit d'un marché conjoint avec l'AIDE et la SWDE.

Les travaux à charge de la Commune sont les suivants:

1. *Les terrassements, démolitions et démontages nécessaires à la réalisation des travaux.*
2. *La réalisation de nouveaux éléments linéaires.*
3. *La pose et le raccordement d'orifices de voirie.*
4. *La rénovation de la voirie comprenant :*
 - *le démontage du coffre existant.*
 - *la réalisation d'un nouveau coffre (sous-fondation type 2 – 0,20m et fondation en empierrement type IA – 0,20m.*
 - *la pose d'une couche de liaison (type AC-20 base 3-1 – 6 cm).*
 - *la pose de la couche d'usure (type SMA-10-1– 4 cm).*
5. *Le réaménagement des divers accès aux immeubles (selon la zone d'influence).*
6. *L'aménagement d'un élément ralentisseur de vitesse.*
7. *L'entretien des travaux pendant la période de garantie.*

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la procédure et le cahier spécial des charges pour le marché ont été approuvés pour un montant de 581.774,02 € tva. Il s'agit d'une adjudication ouverte.

Réforme des maisons du tourisme

Faisant suite à la décision du Gouvernement wallon de réduire de moitié le nombre des Maisons du tourisme et de redéfinir leur périmètre, l'asbl Conférence des Elus Meuse-Condroz-Hesbaye a pris en charge ce dossier.

Le Conseil approuve l'adhésion à la Maison du tourisme "Meuse Condroz Hesbaye", le contrat programme, les statuts et procède à la désignation des représentants.

Fête de la Pentecôte à Jehay

Dans le cadre de la Fête foraine de la Pentecôte à Jehay les 14 – 15 – 16 mai, le Collège communal, pour accroître l'attractivité de cette fête en y amenant d'autres animations, a décidé de faire appel à un jongleur et un sculpteur de ballons pour des prestations déambulatoires le dimanche 15 mai 2016. Le Conseil ratifie la décision du Collège de dépense urgente.

Emprunt

Dans le cadre des travaux de construction de trois maisons de transit-Ancrage communal, la procédure et le cahier spécial des charges pour le marché ont été approuvés pour un montant de 361.000 € TVAC. Il s'agit d'une procédure négociée sans publicité. On procédera à un emprunt pour la part communale des travaux.

Compte communal 2015

Le tableau ci-dessous présente le Compte communal de résultats pour l'exercice 2015 :

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE	TOTAL GENERAL
Droits constatés	17.561.265,25	1.212.776,27	18.773.938,52
- non-valeurs	418.657,08	0,00	418.657,08
= Droits constatés net	17.142.608,17	1.212.776,27	18.355.384,44
- Engagements	15.388.347,46	5.113.158,42	20.501.505,88
= Résultat budgétaire de l'exercice	1.754.260,71	-3.900.385,15	-2.146.124,44
Droits constatés	17.561.265,25	1.212.776,27	18.773.938,52
- Non-Valeurs	418.657,08	0,00	418.657,08
= Droits constatés nets	17.142.608,17	1.212.776,27	18.355.384,44
- Imputations	14.985.480,08	1.992.569,08	16.978.049,16
= Résultat comptable de l'exercice	2.157.128,09	-779.792,81	3.333.386,83
Engagements	15.388.347,46	5.113.158,42	20.501.505,88
- Imputations	14.985.480,08	1.992.569,08	16.978.049,16
= Engagements à reporter de l'exercice	402.867,38	3.120.589,34	3.523.456,72

CPAS - Compte 2015

C'est le Conseil communal qui a la tâche d'approuver les comptes, le budget et les modifications budgétaires du CPAS.

Les comptes 2015 ont été soumis pour approbation. Ces derniers sont en équilibre et présentent un boni de 201.697,99€.

Suite à la remise de ses justificatifs de ses comptes concernant 2015, la Commune d'Amay les a approuvés.

Tableau de synthèse arrêté comme suit :

	<u>Service Ordinaire</u>	<u>Service Extraordinaire</u>	<u>TOTAL</u>
Droits constatés	5.431.596,46	13.605,8	5.445.202,26
Non-valeurs	496,82	0	496,82
Droits constatés net	5.431.099,64	13.605,8	5.444.705,44
Engagements	5.229.401,65	13.605,8	5.243.007,45
Résultat budgétaire de l'exercice	201.697,99	0	201.697,99
Droits constatés	5.431.596,46	13.605,8	5.445.202,26
Non-valeurs	496,82	0	496,82
Droits constatés net	5.431.099,64	13.605,8	5.444.705,44
Imputations	5.229.401,65	7.626,38	5.237.028,03
Résultat comptable de l'exercice	201.697,99	5.979,42	207.677,41

Engagements	5.229.401,65	13.605,8	5.243.007,45
Imputations	5.229.401,65	7.626,38	5.237.028,03
Engagements à reporter de l'exercice	0	5.979,42	5.979,42